

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille huit, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Alleverd, légalement convoqué, s'est réuni à 20 h 30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Martine KOHLY, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Marie-Christine PAPAZIAN, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Catherine JONCOUR, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Yohan PAYAN

Pouvoirs : Jean-Claude RIFFLARD, pouvoir à Bernard ANSELMINO
Laurence FALL-GUILLOT, pouvoir à Annie SERVANT
Caroline BARBOTTE, pouvoir à Sylvie URSELLA

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et aborde le premier point de l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 14 mars 2008

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 39/2008 – TAUX D'IMPOSITION 2008

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances rappelle au Conseil Municipal que de 2002 à 2006 les taux communaux n'ont pas variés et que la prise en charge par la Mairie de nouveaux services ainsi que le financement des investissements en cours nécessite que les taux communaux soient réévalués.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose une augmentation de 3,5 % ce qui donne pour 2008 :

Taxe d'habitation.....	13,67 %
Foncier bâti.....	19,88 %

Foncier non bâti.....	106,33 %
Taxe professionnelle.....	22,98 %

Le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2008.

	Année 2008	Moyenne Nationale	Moyenne Départ.
Taxe d'habitation.....	13,67 %	14,48 %	12,55 %
Foncier bâti.....	19,88 %	18,60 %	24,91 %
Foncier non bâti.....	106,33 %	44,43 %	55,17 %
Taxe professionnelle.....	22,98 %	15,80 %	

*Vote : 22 voix pour
5 voix contre*

BUDGET PRIMITIF 2008	Rapporteur : Marcel LAMBERT
-----------------------------	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances présente le Budget Primitif qui a été étudié et finalisé lors de la commission des finances du lundi 07 avril 2008.

En fonctionnement :

Les dépenses sont de 7 938 520 € dont 1 667 855 au titre du virement à la section d'investissement.

Les recettes sont de 8 114 014,77 € permettant ainsi un excédent de fonctionnement de 175 809,77 €

En investissement :

Les dépenses et les recettes sont en équilibre pour un montant de 6 744 624,66 €.

Sur proposition de Monsieur PAYAN, le budget est d'abord voté par chapitre.

Dépenses de fonctionnement

011 – Charges à caractère général

Vote : unanimité

012 – Frais de personnel

Vote : unanimité

023 – Virement

Vote : unanimité

66 – Autres charges de gestion courante

Vote : 22 voix pour

5 abstentions

Le groupe Allevard Action Citoyenne réitère leur demande d'avoir un représentant au SIVOM du Collet d'Allevard et à la SAEM du Domaine Thermal.

Monsieur le Maire prend acte de leur demande.

67 – Charges financières

Vote : 22 voix pour

5 abstentions

Recettes de fonctionnement

002 – Excédent antérieur reporté

*Vote : 22 voix pour
5 abstentions*

012 – Atténuation de charge

*Vote : 22 voix pour
5 abstentions*

70 – Produits de service

Vote : unanimité

73 – Impôt et taxe

*Vote : 22 voix pour
5 voix contre*

74 – Dotations et subventions

Vote : unanimité

75 – Autres produits de gestion courante

Vote : unanimité

76 – Produits financiers

Vote : unanimité

Dépenses d'investissement

001 – Solde d'investissement reporté

Vote : unanimité

16 – Emprunt (remboursement capital)

*Vote : 22 voix pour
5 abstentions*

21 – Acquisition de matériel

*Vote : 22 voix pour
5 abstentions*

23 – Travaux

*Vote : 22 voix pour
5 abstentions*

Recettes d'investissement

021 – Virement

Vote : unanimité

024 – Produits de cessions

***Vote : 22 voix pour
5 abstentions***

040 – Opération d'ordre
Vote : unanimité

10 – Reprise sur apports
Vote : unanimité

13 – Reprise sur subvention
Vote : unanimité

16 – Emprunt
***Vote : 22 voix pour
5 voix contre***

Le groupe Allevard Action Citoyenne s'oppose fermement au recours à ce nouvel emprunt, compte-tenu de l'endettement actuel de la commune.

En réponse, Monsieur le Maire indique que le débat électoral est achevé et que les électeurs ont tranché à la fois sur le bilan et le projet. Ceux-ci n'ont à aucun moment remis en cause les réalisations entreprises sous le précédent mandat.

Par ailleurs Monsieur le Maire indique la nécessité pour les Allevardins de trouver une des compensations à leur effort fiscal.

C'est pourquoi, dans le cadre du budget 2008, il n'y aura pas d'augmentation du prix des services publics (école de musique, école des Beaux Arts et cantine).

Le Budget est alors voté dans son intégralité :

***Vote : 22 voix pour
5 abstentions***

<u>SERVICE DE L'EAU : BUDGET PRIMITIF 2008</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement, présente au Conseil Municipal le budget de l'eau.

Celui-ci est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

<u>SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2008</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement, présente au Conseil Municipal le budget de l'assainissement.

Celui-ci est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

<u>BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DE L'ETERLOU</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
--	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances présente au Conseil Municipal le budget du lotissement de l'Eterlou.

Celui-ci est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

<u>Délibération n° 40/2008 – OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE DU DOMAINE THERMAL D'ALLEVARD</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances Communales expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de la SAEM du Domaine Thermal d'Allevard une lettre sollicitant de la commune qu'elle accepte de garantir un emprunt pour une durée de 3 ans de 50 000 euros que la SAEM du Domaine Thermal se propose de contracter auprès de la Banque Populaire des Alpes à taux fixe (5 %)

Il constate que l'octroi de cette garantie figure au nombre des avantages que la commune est légalement habilitée à consentir en application des dispositions des articles L 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que s'agissant d'un emprunt contracté par une personne morale de droit privé, le décret n° 88-213 du 2 mars 1982 modifié subordonne l'octroi de la garantie à certaines conditions.

Il convient donc d'examiner si ces conditions sont satisfaisantes.

Le Conseil Municipal, décide :

- d'accorder la garantie de la commune pour le remboursement, à concurrence de 25 000 euros de l'emprunt de 50 000 euros sur 3 ans que se propose de contracter la SAEM du Domaine Thermal auprès de la Banque Populaire des Alpes sur la base d'un taux fixe (5 %).
- de dégager en cas de besoin, tout au long de la période d'amortissement de l'emprunt, les sommes nécessaires à la couverture du montant de l'annuité.
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir, au nom de la commune, à la souscription du contrat relatif à l'emprunt garanti.

La délibération est adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions.

<u>Délibération n° 41/2008 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal rappelle que la participation statutaire versée par la commune d'Allevard s'élève à la somme de 343 000 euros.

Il décide, en application de l'alinéa C de l'article 7 des statuts du SIVOM du Collet d'Allevard (arrêté préfectoral n° 207-02567 du 26 mars 2007), de verser en 2008 pour accompagner le développement de la station, la somme de 152 450 euros (correspondant au remboursement de l'annuité du télésiège des Tufs).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à définir le rythme annuel de versement de la participation statutaire et de la subvention exceptionnelle en fonction de la trésorerie du syndicat.

***Vote : 22 voix pour
5 abstentions***

<u>Délibération n° 42/2008 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement rappelle que le Conseil Municipal dans une délibération en date du 26 décembre 2006 a approuvé le choix du groupement DALKIA – EDF pour l'attribution de la convention de délégation de service public relative à la création et à l'exploitation d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur le territoire de la commune d'Allevard.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise également que les dossiers de subvention ont été notifiés aux administrations compétentes (Conseil Général de l'Isère, Conseil Régional Rhône-Alpes, ADEME) et sont actuellement en cours de finalisation.

A titre indicatif, le Conseil Général de l'Isère a attribué une subvention de 300 000 euros pour ce projet.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, compte-tenu de l'impérieuse nécessité que ce service public soit opérationnel en septembre 2009, que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la police d'abonnement.

Par cette signature de contrat, le groupement DALKIA pourra engager les études nécessaires préalables indispensables à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire à signer la police d'abonnement avec le groupement DALKIA – EDF.

***Vote : 21 voix pour
5 voix contre
1 abstention (Philippe LANGENIEUX-VILLARD)***

Monsieur Louis ROUSSET indique qu'aucune information n'a été donnée sur la nature du contrat.

En réponse, Monsieur Marc ROSSET lui retorque que la Délégation de Service Public a été confiée à la société DALKA depuis le 26 décembre 2006.

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 43/2008 – ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal que la commune d'Allevard se porte acquéreur de la parcelle cadastrée AH n° 551 d'une superficie de 17 m² et de la parcelle cadastrée AH n° 956 (abritant le centre de loisirs sans hébergement et l'aire de jeux) d'une superficie de 976 m², ces deux parcelles étant situées dans le parc thermal.

En effet, ce bâtiment est actuellement loué à la SAEM du Domaine Thermal par l'Association Famille Rurale moyennant un loyer mensuel de 780 €.

Le financement était assuré par le biais d'une subvention communale versée à l'association d'un montant de 9 360 euros.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose également que la commune d'Allevard dispose sur les parcelles AH n° 562 et AH n° 782 d'une servitude tout usage permettant l'accès depuis l'avenue Davallet.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose que la commune d'Allevard se porte acquéreur de ce tènement au prix de 73 000 euros conformément à l'avis de France Domaines du 14 novembre 2007.

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur des parcelles AH n° 551 et AH n° 956 appartenant à la SAEM du Domaine Thermal au prix de 73 000 euros conformément à l'avis de France Domaine du 14 novembre 2007.

Il indique qu'une servitude tout usage sera inscrite dans un acte notarié dans le but de permettre l'accès depuis l'avenue Davallet.

Le Conseil Municipal charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger les actes notariés à intervenir et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 44/2008 – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme rappelle que le Conseil Municipal, dans une délibération en date du 14 mai 2007 avait décidé de vendre à Monsieur Eric BAURENT, 86 m² de la parcelle cadastrée AE n° 486p située à proximité du boulevard des Anciens d'Algérie sur la base de 150 € le m².

Or, dans une lettre du 11 mars 2008, le notaire de Monsieur BAURENT nous a indiqué que cette parcelle de terrain sera acquise en substitution à Monsieur BAURENT par la Sarl AB GRESIVAUDAN.

Le Conseil Municipal décide de vendre les 86 m² de la parcelle AE n° 486p à la Sarl AB GRESIVANDAN et rappelle que les conditions financières de la vente ont été prévues dans la délibération du 14 mai 2007.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 45/2008 – PERMIS DE CONSTRUIRE : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, le Conseil Municipal accepte en matière de taxe d'urbanisme les remises gracieuses suivantes :

- Permis de construire de Monsieur Philippe GUGLIERI. Pénalités : 158 € - transfert tardif des taxes d'urbanisme par la D.D.E. le 17 juillet 2007 alors que le permis de construire avait fait l'objet d'un transfert dès le 19 juillet 2006.
- Permis de construire de Monsieur Gilles COLLIN. Pénalités : 132 € - 3 titulaires successifs du permis de construire transféré de Monsieur QUETIER à Monsieur KIRPANE et de Monsieur KIRPANE à Monsieur COLLIN – (taxes d'urbanisme réglées par le 3^{ème} titulaire mais chèque non réceptionné).

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 46/2008 – CHALET D'ALPAGE : CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec la société ASCOMETAL qui met à disposition de la commune d'Allevard un terrain de 25 m² environ pour la pose d'un chalet au lieu dit « les Crozets » parcelle F 18. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable pour la même durée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société ASCOMETAL.

Vote : unanimité

TRAVAUX

<u>Délibération n° 47/2008 – SALLE POLYVALENTE: DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Vie Sportive et de la Santé propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour la mise en place dans la nouvelle salle polyvalente d'un ascenseur ainsi qu'une rampe d'accès qui seront utilisées par les personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux s'élève à la somme de 34 385 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports l'attribution d'une subvention concernant l'installation d'un ascenseur et la construction d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Il adopte le plan de financement.

Vote : unanimité

Délibération n° 48/2008 – <u>SALLE POLYVALENTE: DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Vie Sportive et de la Santé propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour la construction d'un mur d'escalade dans la nouvelle salle polyvalente.

Le montant des travaux s'élève à la somme de 89 552,80 € H.T.

Le Conseil Municipal sollicite de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports l'attribution d'une subvention concernant la construction d'un mur d'escalade dans la nouvelle salle polyvalente.

Il adopte le plan de financement

Vote : unanimité

Délibération n° 49/2008 – <u>TRAVAUX DE VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général de l'Isère l'attribution d'une subvention au titre de la voirie pour les travaux suivants :

Réfection de la voirie du hameau de la Ratz pour un montant de 79 745 € H.T.

Vote : unanimité

Délibération n° 50/2008 – <u>HAMEAU LE BESSEY : DEFENSE INCENDIE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement indique qu'une consultation a été engagée concernant les travaux de défense incendie à réaliser au hameau du Bessey.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise ZANARDI pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 16 816,84 € T.T.C.
- Variante (dalle et tampon) : 1 375,40 € T.T.C.

Soit un total de 18 192,24 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ZANARDI pour un montant de 18 192,24 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 51/2008 – <u>RESEAU D'ASSAINISSEMENT : CAMPAGNE DE DERATISATION</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement, indique qu'une consultation a été engagée concernant la dératisation du réseau d'assainissement.

4 entreprises ont été consultées
2 entreprises ont remis une offre de prix.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir l'entreprise HYGIENE SERVICES pour un montant de 1 569,14 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société HYGIENE SERVICES pour un montant de 1 569,14 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 52/2008 – <u>CONTROLE TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique qu'une consultation auprès de deux organismes de contrôle a été engagée.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir la société SOCOTEC industrie pour un montant de 1 664,83 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société SOCOTEC pour un montant de 1 664,83 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 53/2008 – <u>CONTROLE TECHNIQUE DU PARATONNERRE DE L'EGLISE</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société SAE pour une durée limitée à 3 périodes de un an pour un montant annuel de 107,64 € T.T.C.

Il autorise également Monsieur le Maire à reconduire le contrat chaque année sur cette période de 3 ans.

Vote : unanimité

Délibération n° 54/2008 – <u>SKATE-PARK :</u> <u>MISE EN PLACE DE MODULES</u> <u>SUPPLEMENTAIRES</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée de la Jeunesse indique que dans le cadre d'un atelier jeunesse, des modules supplémentaires seront installés au skate-park pendant les vacances de Pâques.

Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de confier la direction de ce chantier à Monsieur Laurent CERESA.

Pour des raisons administratives Madame HILAIRE propose que Monsieur CERESA soit recruté par la commune d'Allevard.

Pour cette période la rémunération s'élève à 2 500 € brut (congrés payés inclus).

Le Conseil Municipal décide de recruter du 15 avril 2008 au 25 avril 2008 un collaborateur chargé de la direction des travaux d'amélioration du skate-park.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir.

Le Conseil Municipal rappelle que cette activité bénéficiera d'une subvention dans le cadre du contrat temps libre.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 55/2008 – <u>SUBVENTION</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Vie Sportive, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 euros à l'association OXEO. Cette subvention doit ainsi permettre à Monsieur GUIMARD de participer à une course pédestre dans le parc national de l'Everest.

Vote : unanimité

Délibération n° 56/2008 – <u>SPORTIF DE</u> <u>HAUT NIVEAU</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée de la Vie Sportive, le Conseil Municipal décide, au titre d'athlète de haut niveau, de verser une subvention de

1 000 euros au Club Cycliste de Seyssins à l'attention de Monsieur Jules PIJOURLET membre du pôle espoir de cyclisme sur route et piste de Talence.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 57/2008 – <u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
---	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel, propose au Conseil Municipal de créer un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques.

En effet la commune d'Alleverd est classée dans les communes de 10 000 à 20 000 habitants.

Ce poste sera occupé par Monsieur Jean-Noël MONNET, ingénieur principal qui assure depuis 1988 cette fonction.

En conséquence, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 05 mars 2008,

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal à intervenir.

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 58/2008 – <u>DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

DE procéder, dans les limites du vote du Budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

DE prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € H.T., ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DE passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

DE créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

DE prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

DE fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

DE fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

DE fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

DE régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux dans la limite de 1 500 euros ;

DE réaliser les lignes de trésorerie souscrites par la commune d'Alleverd.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 59/2008 – SIDAPA : ELECTION DES REPRESENTANTS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2008 concernant l'élection des représentants de la commune d'Alleverd au SIDAPA.

En effet, la commune d'Alleverd dispose de 4 représentants au lieu de 3 en fonction des résultats du dernier recensement de la population.

- ELIT les membres suivants :

- Marcel LAMBERT
- Marc ROSSET
- Georges ZANARDI
- David GUIMARD

Vote : unanimité

<u>COMMISSION ADMINISTRATIVE</u> <u>(révision des listes électorales)</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

L'examen de cette délibération est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

<u>Délibération n° 60/2008 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 14 mars 2008 concernant la composition de la commission communale d'action sociale :

Membres :

Georges BIBOUD

Caroline BARBOTTE

Catherine JONCOUR

Laurence FALL-GUILLOT

Il propose à Monsieur le Maire de nommer par la voie de l'arrêté les membres extérieurs suivants :

Christine ROUSSET, représentant l'UDAF

Danièle MONCENIS, représentant les handicapés

Marie-Louise MADLINE, représentant le Secours Populaire

Sophie LE BAIL, représentant les personnes âgées (téléalarme)

Anne-Marie LEMAIRE

Chantal DARBON, représentant l'association Familles Rurales.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 61/2008 – CIAGE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 14 mars 2008 concernant la composition de la CIAGE :

- Marcel LAMBERT, titulaire
- Marc ROSSET, suppléant

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 62/2008 – CONVENTION COMMUNE D'ALLEVARD - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE PONTCHARRA</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
---	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des Ecoles rappelle à l'Assemblée Municipale que les communes doivent participer aux dépenses des collèges.

La participation est due pour toute commune située ou non dans le département où résidaient à la date de rentrée scolaire, un ou plusieurs élèves fréquentant un collège du département.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra pour l'année scolaire 2007/2008.

Vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 05.

Fait à Allevard,
le 17 avril 2008
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD